

Cahier des recommandations architecturales et paysagères

Les Villages

Sommaire

Introduction

1. Adaptation au terrain

2. Architecture

Volume

Toiture et couverture

Façades

La composition des façades

Les couleurs et matériaux

Les enduits

Le bardage

Les ouvertures

Les gardes corps

Les volets et fermetures

Energies renouvelables

3. Abords de la construction

Les clôtures

Les végétaux

Introduction

Ce cahier reprend les prescriptions du PLU et les complète en fonction des choix architecturaux préconisés par la Commune. L'Architecte conseil de la Commune vient en appui sur le terrain et maintient la ligne directrice commune à partir de laquelle chaque maître d'ouvrage et maître d'œuvre pourra développer son projet neuf ou de rénovation. Ceci permet de garantir la cohérence architecturale de l'ensemble des villages.

Les recommandations sont indicatives et incitatives, elles énoncent les grands principes d'une qualité architecturale et paysagère.

Le paysage de la vallée des Belleville ; formé de l'ensemble montagne et hameaux ; est le patrimoine commun de tous les Bellevillois et tous les touristes de passage. La qualité de ce paysage doit être préservé tant au niveau des espaces entretenus ou sauvages qu'au niveau du patrimoine bâti.

Le bâti ancien doit être protégé notamment lors de sa restauration et nous devons être très attentifs lors de l'intégration de constructions neuves en périphérie des hameaux ou dans des « dents creuses ».

L'implantation des maisons en ordre serré, avec leurs ruelles étroites en pente donne un caractère fort d'unité (volume- matériaux- couleurs) et de qualité à plusieurs hameaux comme le Chatelard ou Béranger.

Soyez sensibles à la conservation de la beauté de la Vallée ; analysez et comprenez les raisons des prescriptions et recommandations du PLU et de ce cahier.

Les recommandations s'attachent donc particulièrement :

- A privilégier une économie de moyens et d'effets en accord avec les savoirs faire locaux et les économies d'énergie,
- A inciter à la réhabilitation respectueuse des constructions anciennes mettant en valeur l'architecture spécifique sur la Commune,
- A promouvoir une architecture nouvelle de qualité en accord avec une architecture traditionnelle,
- A l'insertion des constructions neuves dans le paysage,

Diversité des hameaux et typologie des maisons anciennes

Il y a plusieurs catégories de maisons dans la vallée :

- les anciennes maisons de villages abritant à la fois l'habitation, l'écurie et la grange d'un volume imposant,
- les maisons bourgeoises plus rares servant uniquement à l'habitation à plan carré avec parfois des toitures à quatre pans,
- les granges contenant parfois l'écurie,
- les chalets d'alpages,

1. Adaptation au terrain

Nos ancêtres ont construit des hameaux compacts pour laisser le plus possible de terres agricoles (prés et pâturages) libres. Les maisons adaptées au terrain (différentes entrées à des niveaux différents) et très souvent mitoyennes les unes aux autres ; s'alignent le long des ruelles étroites et pentues conçues pour la circulation des hommes et des animaux.

De nos jours les nouvelles constructions sont éloignées les unes des autres et ne tiennent plus toujours compte du terrain et de sa pente. Elles sont réalisées avec de nouveaux matériaux qui ne viennent plus du terroir, et ne sont plus mises en place par le savoir faire local. Tout cela entraîne une perturbation de l'unité avec le hameau ancien ; aussi faut-il réfléchir à cette implication forte dans le paysage avant de concevoir la maison ou le petit collectif.

Désormais il faudra que les constructions soient implantées de manière à s'adapter au mieux au terrain naturel, en minimisant les remblais et déblais. Il conviendra le cas échéant de donner un aspect naturel à ceux-ci lors de leur constitution : pentes adoucies, absence de rupture de pentes brutales avec le terrain naturel, pas ou très peu d'enrochement...



2. Architecture

L'architecture doit s'inscrire dans le site par son caractère, sa silhouette, la variété de ses volumes, le relief diversifié des façades, en respectant une grande homogénéité.

Les vocabulaires architecturaux seront préservés au maximum (surfaces de maçonneries pierres ou enduites, surface de bardage si elle existait, baies, coloris, décors peints) Il peut être fait référence aux traitements architecturaux traditionnels anciens présents sur le site ou dans les sites proches comparables.

Volume

Les constructions anciennes :

Les volumes sont simples, le plan des maisons rurales est rectangulaire sans décrochements, ni saillies, avec une hauteur au faîtage plus importante que leur largeur ; le plan des maisons bourgeoises du 19^e siècle est carré avec une hauteur égale à la largeur.



Les constructions neuves :

Leurs volumes se rapprocheront de ceux du patrimoine existant tout en respectant la demande énoncée au PLU. L'effet de « chandelle » sera interdit.

Toiture et couverture

Les constructions anciennes :

Les toitures des maisons rurales et granges sont à deux pans de part et d'autre du faîtage presque toujours dans le sens de la plus grande pente du terrain. La pente est comprise entre 40 et 50%. Toutes les maisons des hameaux sont donc ainsi parallèles ce qui façonne l'ordre et la beauté de l'ensemble. Il peut y avoir quelques exceptions. Les bandeaux de rives et d'égouts sont sans découpes. Il existe quelques exemples de « nez cassé » en extrémité de pignon, triangulaires.

Les toitures des maisons du 19^e siècle sont à quatre pans.

Les matériaux de couverture sont en lauzes de petites tailles en pose droite de couleur grise à noire.

Les débords de toiture sont de l'ordre d'un mètre habillés en sous face par une corniche plâtrée concave : la golasse.
Les cheminées sont en pierres, leurs conduits sont droits et le chapeau est formé de deux pans de toit.



Les constructions neuves :

Elles reprendront les caractéristiques des maisons anciennes : deux pans, sens du faîtage dominant dans le hameau ou village, même matériau (ardoise, tôle pré laquée, tôle plane..) et même teinte gris graphite à noire. Les bandes de rives en bois ne sont pas festonnées. La souche de cheminée sera droite en pierres ou enduite.

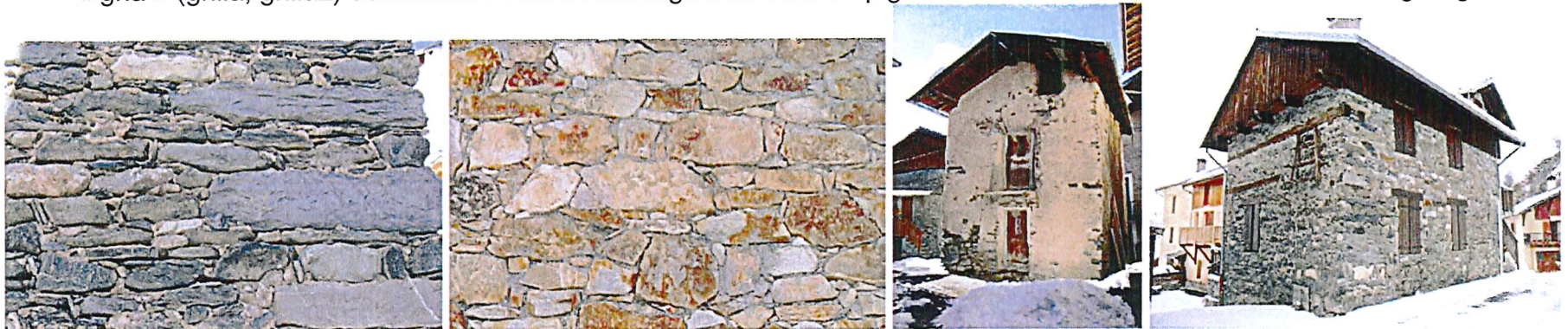
S'il y a des annexes accolées, la toiture peut être à un seul pan, mais avec la même pente. Elle peut aussi être en toiture terrasse si celle-ci est complètement intégrée dans le terrain et engazonnée

Façades

La Composition des façades

Les constructions anciennes :

Seront préservés l'emprise des maçonneries de pierres ou recouvertes d'enduit de type « gria » (grilla, grillaz) dominante . Pas de bardage bois sauf en pignons ou en bandeau sous la toiture des granges.



Les constructions neuves :

Les façades ne seront pas découpées en bandes horizontales ou verticales de plus de deux éléments (pierres et bois ou enduit et bois). Les façades seront principalement en enduit de type « grilla » ou en maçonnerie de pierres locales. Il faudra que la partie enduite ait une hauteur dominante et que la façade ne soit pas coupée en deux par des bandes de même valeur. L'emploi du bardage sera limité. Il pourra être plus important si la construction présente une implication affichée d'économie d'énergie et de label de type Maisons passives.

Les Couleurs et Matériaux

Les constructions anciennes :

Seront préservés : les couleurs et les textures de tous les éléments composant les façades, y compris les décors : Encadrements, angles, etc

Les pierres de la vallée des Belleville sont souvent de teinte panachée : beige à beige foncé, et grises. Les ouvertures sont parfois en tuff plus blanc.

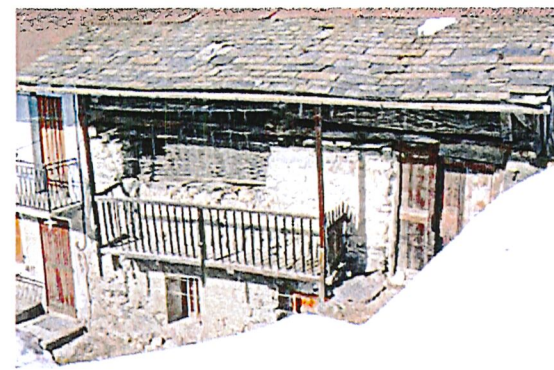
Les enduits de façade sont en fond de grisa finition lavée (granuleux) de forte épaisseur, les encadrements, saillants sont en grisa tamisée lissée ou avec évasement en grisa finition lavée ; les golasses en finition lissée. Les teintes de grisa sont de couleur gris beige allant jusqu'au rosé ou orangée, plus ou moins gris, plus ou moins foncé : nuancier visible en mairie auprès de l'Architecte conseil.

Les décors peints habillent les façades enduites en soulignant les angles (pointe de diamant, chaîne d'angle) les bandeaux (frises peintes, liseret) les fenêtres (ombre, liseret, bandeau saillant, feuillure pour le volet) le soubassement du bâtiment.

Les parties hautes qui sont en bois seront en bois naturellement vieilli ou en lasure de teinte chêne moyen à foncé, nuancier visible en Mairie auprès de l'Architecte conseil

La teinte des menuiseries et des systèmes d'occultations (volets) sera aussi chêne moyen à foncé. Les menuiseries, gardes corps et bardage auront la même teinte. La ferronnerie sera de teinte foncée, en général noire.

La couleur conseillée des toitures est le gris en référence à l'ardoise.



Les constructions neuves :

Les couleurs et les textures de tous les éléments composant les façades, y compris les décors reprendront celles existantes sur les constructions anciennes proches.

Les Enduits

Les constructions anciennes :

Les enduits de façade sont en fond de gria (voir chapitre précédent)

Les constructions neuves :

Il convient de respecter l'authenticité des matériaux : Les enduits de façades seront de type « gria » talochés granuleux, ou fins (encadrement)

Le Bardage

Les constructions anciennes :

L'absence de façades en bois est à remarquer, et il faut la préserver car elle donne le caractère spécifique des villages. Lors de la rénovation des maisons il faudra respecter cette caractéristique. Les planches sont en général à lames larges verticales en coupe droite. Il existe des exemples de « balcon fermé en bardage » sous avant toit, en encorbellement par rapport à la façade principale.

Les constructions neuves :

Le bardage bois devra être limité sur l'ensemble des façades pour respecter le principe énoncé précédemment. Il sera dans tous les cas préféré en lames larges verticales.

Les Ouvertures

Les constructions anciennes :

Une harmonie doit être recherchée à l'échelle du bâtiment.

Elles seront à maintenir dans leurs proportions existantes, généralement plus hautes que larges. Les linteaux sont en pierres en arc de pierres ou en bois. Les menuiseries en bois sont pour les portes en lames généralement verticales ou à panneaux parfois travaillés (losange) ; pour les fenêtres en bois à petits carreaux vitrés (6 ou 8) avec barreaux en ferronnerie encastrés dans la maçonnerie. Il existe aussi des petites ouvertures de type « meurtrière » qui servaient de ventilation. Le vitrage des parties de charpente en pignon pourra être réalisé.



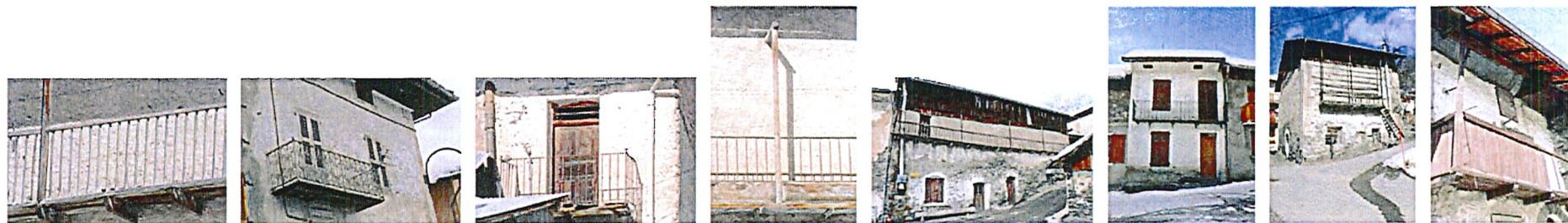
Les constructions neuves :

Une harmonie doit être recherchée à l'échelle du bâtiment. Les larges baies vitrées devront toujours conserver les proportions (plus hautes que larges) du patrimoine. Les ouvertures de toitures seront soit intégrées dans la couverture soit en respectant les croquis joints.

Les Gardes corps

Les constructions anciennes :

Les balcons sont en poutraison de bois avec des garde corps en bois ou en fer forgé et bois. Les fers ronds de 2cm de diamètre posés verticalement sont entre deux lisses (basses et hautes) en bois ou peuvent constituer l'ensemble du garde corps, alors les barreaux pourront être plus travaillés suivant l'époque. Les balcons sont parfois reliés à la charpente par des équerres en bois servant de raidisseurs au garde corps.



Les constructions neuves :

Les garde-corps seront en bois de teinte chêne moyen à foncé, ils seront sobres en barreaudages verticaux ou autres, mais sans décors architecturaux très travaillés.

Les Volets et fermetures

Les constructions anciennes :

Les volets sont souvent des persiennes bois à lamelles ou à panneaux bois. Des barreaux en fer forgé servent de protection



Les constructions neuves :

Les volets seront en bois , les volets roulants seront de teinte brun foncé.

Energies renouvelables

Elles sont vivement conseillées, les panneaux solaires doivent être intégrés aux toitures des bâtiments et non ajoutés comme un élément perturbateur du patrimoine bâti.

Dans le cadre des économies d'énergie et suite à un diagnostic de performance énergétique, les isolations par l'extérieur sont acceptées celles-ci devront maintenir l'aspect architectural développé dans les points précédents (matériaux, couleurs, hiérarchie des matériaux). L'ensemble des matériaux étant au même nu fini sur chaque façade.

3. Abords de la construction

Clôture : Zone UA : Pas de clôtures. Seuls les jardins potagers ou de fleurs pourront être entourés par une clôture légère en grillage, ou en bois (hauteur maximum 1.20 m).

Zone UD : Les clôtures légères en grillage, ou en bois à lisses horizontales ou verticales, avec ou sans muret en soubassement (le muret ne devra pas dépasser 50 cm de hauteur). La hauteur totale de la clôture ne devra pas être supérieure à 1.20 m.

Les végétaux :

Les abords des constructions seront végétalisés de façon « rustique ». Arbustes et arbres d'essences locales. Les murets de pierres locales sont conseillés, les enrochements blancs de grandes tailles non souhaités.

La grillaz ou grilla,gria...

Enduit de ravalement à base de plâtre. Il inclut des fragments de charbon de bois, et d'éclats de gypse. La teinte est blanche ou colorée. L'aspect est « en plein » ou en tête de pierres vues sur les parties basses des bâtiments(dû à l'érosion), les encadrements sont saillants (5 à 10mm) , elle se prête à réaliser la golasse.

La golasse : large corniche de 40 à 60cm de profondeur de profil arrondi en aile d'oiseau, réalisé en grillaz lissée sur lattis bois cloué sur les bois de charpente. Elle se retourne en rive de toit.